

Mairie de Vallière

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-neuf du mois de novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Valérie CHAMPEYTINAUD, Cédric COUEGNAS, Sébastien DUMAÎTRE, Thierry FAZILLE, Dominique BOULENGUEZ, Guillaume BERGERON, Laurence BOULANGER, Laurent CHASTRUSSE, Chantal JOUBERT ;

Absents excusés : Vincent ASSELINEAU qui donne pouvoir à Valérie BERTIN

Gérard COUBRET qui donne pouvoir à Jacques TOURNIER

Madame Valérie CHAMPEYTINAUD a été élue secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération N°1 : Indemnité de conseil alloué au comptable du Trésor

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- D'accorder l'indemnité de conseil telle que présenté dans le décompte établi par le comptable public, selon la législation en vigueur soit 292.68 € pour 240 jours,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Gérard MINGOT, Comptable du Trésor.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de voix pour : 13

Nombre d'abstention : 1

Nombre de voix contre : 0

Délibération N°2 : Redevance assainissement 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y aurait lieu de fixer le montant de la redevance assainissement pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le tarif de la redevance assainissement à 1.20€ le m3 d'eau consommée pour l'année 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de voix pour : 14

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Délibération N°3 : Redevance pour raccordement réseau assainissement 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal que la redevance pour le raccordement au réseau d'assainissement s'élève à 300 € pour une canalisation de 10 mètres de long maximum, au-dessus de 10 mètres une redevance supplémentaire de 30 € par mètre, il y aurait lieu de fixer le tarif pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire ce tarif pour l'année 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°4: tarif des photocopies pour le public 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif des photocopies à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le tarif des photocopies à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- 0.20 € la photocopie
- 0.15 € l'une si 10 photocopies ou plus.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°5 : tarif de la location de la salle des associations 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif de location de la salle des associations à compter du 1^{er} janvier 2020.

Tarifs reconduits :

- 100 € le week end (ou 2 jours englobant 1 jour férié) – 120 € avec la vaisselle ;
- 50 € la journée ou un soir hors week end.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire ces tarifs de location de la salle des associations à compter du 1^{er} janvier 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°6 : tarif de la location de la salle polyvalente 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De reconduire le tarif de location de la salle polyvalente de 210 € à compter du 1^{er} janvier 2020.
- De fixer la caution à 210 €.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°7 : tarif location du caveau communal 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le prix de la location du caveau communal à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix mensuel de la location du caveau communal à 7 € à partir du 1^{er} janvier 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°8 : Tarif des cartes de pêche 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif des cartes de pêche à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire le prix des cartes de pêche à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Carte ½ journée : 2 €
- Carte 1 journée : 4 €
- Carte à la semaine : 17 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°9 : tarifs aire naturelle 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs de l'aire naturelle à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

- **Forfait journalier pour 1 personne :** **4 €**
1 personne + 1 caravane ou tente ou camping-car + 1 véhicule
- **Forfait journalier pour 2 personnes:** **6 €**
2 personnes + 1 caravane ou tente ou camping-car + 1 véhicule
- Redevance journalière par personne supplémentaire
(Gratuit jusqu'à 6 ans) **2 €**
- Branchement électrique forfait journalier : **4 €**
- **Forfait semaine** pour 2 personnes : **32.00 €**
la semaine pour 2 Personnes + 1 caravane ou tente ou camping-car + 1 véhicule
- **Forfait semaine** pour 1 personne : **27.00 €**
la semaine pour 1 Personne + 1 caravane ou tente ou camping-car + 1 véhicule.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°10 : Tarifs des loyers de garage 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-neuf du mois de novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif des locations à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le prix des locations à compter du 1^{er} janvier 2020 aux tarifs suivants :

- **TOUNY Yvette :** 22 €
- **PECOUT Jean-Marc :** 22 €
- **MAZEAUD Danièle :** 22 €
- **MATHIVET Dominique :** 22 €
- **DARD Christiane :** 22 €
- **PRIGENT Monique :** 22 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°11 : tarif des locations au colombarium 2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de location sont les suivants :

- Location : 5 années renouvelable : 100 €
- Location : 15 années renouvelable : 300 €
- Location : 30 années renouvelable : 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de reconduire ces tarifs pour l'année 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°12 : Révision du loyer du hangar / SARL Leitao

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de reconsidérer le loyer de l'Entreprise Leitao pour le Hangar situé route de Felletin, conformément à son bail à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le nouveau loyer devra être indexé sur l'indice ILC publié du 2^e trimestre 2019 (115.21) soit un loyer de 327 € auquel s'ajoute le hangar voisin au loyer de 70 € par mois.

Un avenant au bail initial sera signé des deux parties pour cette nouvelle location.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à fixer les nouveaux loyers mensuels.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°13 : dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 : réhabilitation du logement 18 grande rue

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la consultation des entreprises l'analyse des offres a été effectuée par le Maître d'œuvre Daniel AUJOUX.

Les devis font état des dépenses suivantes :

Lot	Dénomination	Entreprises	Somme HT
1	Démolition maçonnerie	Bouillot SAS	11 500,00 €
2	Charpente - couverture- zinguerie- étanchéité terrasse	Martinet EURL	9 692,20 €
3	Menuiseries extérieures - intérieures	Fazille Bernard	16 884,92 €
	Escalier métallique	Barlaud	8 720,00 €
4	Plâtrerie - isolation	Iso-Plâtre	8 582,70 €
5	carrelage faïence	Magne Jean-Pierre	1 955,00 €
6	Electricité - VMC - chauffage électrique	Aubusson Electricité	10 948,53 €
7	Plomberie - sanitaires	Ent Steunou	4 432,52 €
8	Peinture	Ent Sanchez	11 982,80 €
	MO	Daniel Aujoux	9 970,27 €
	Cordia SPS	Cordia SPS	1 305,00 €
	Désamiantage	Laurent montage levage	15 995,00 €
	Diag amiante	Cordia	450,00 €
	Frais insertion marché	La Montagne- Centreofficielles	384.42 €
Total			112 803.36 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Valide à l'unanimité les dépenses et le choix des entreprises,
- Valide le plan de financement suivant :

Dénomination	Dépenses HT	Recettes
Travaux, maîtrise d'œuvre, diagnostics, insertions	112 880.24 €	39 508.08 € (DETR 35 %)

- Autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14 Nombre de voix pour : 14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0</p>
--

Délibération N°14 : dépenses supplémentaires DETR 2019 – aménagement de bourg

Le deuxième adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réunion de chantier avec le paysagiste conseil qui s'est tenue dans le courant du mois de novembre, il y a lieu de prévoir les dépenses supplémentaires suivantes :

- Suivi complémentaire du paysagiste : 1350 € (TVA non applicable)
- Socle pour le kiosque :
 - o Yann EMERY : 2014.50 € HT
 - o Eurovia : 2034.28 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Valide à l'unanimité les dépenses supplémentaires,
- Choisi Yann Emery pour le socle du kiosque,
- Demande une extension de la subvention DETR 2019 allouée par arrêté du 8 juillet 2019 sur ces nouvelles dépenses,

- Autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14 Nombre de voix pour : 14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°15 : Demande de subvention au titre de la DETR 2020 : réhabilitation intérieure d'un bâtiment en vue de la création d'un restaurant

Le Maire expose au conseil municipal l'avant-projet proposé par Béatrice Baudoin, architecte choisie par l'assemblée pour mener à bien les travaux intérieurs du bâtiment situé 1-3 rue de la Mairie. L'estimatif est le suivant :

Lot 1 : démolition maçonnerie	38 000 €
Lot 2 : menuiseries bois extérieures et intérieures	29 000€
Lot 3 : plâtrerie – isolation	58 000 €
Lot 4 : carrelage – faïence	17 000 €
Lot 5 : Peinture	23 000 €
Lot 6 : électricité – chauffage électrique – VMC	26 000 €
Lot 7 : Plomberie – sanitaire – chauffage	44 000 €
Maîtrise d'œuvre, contrôle, diagnostic, frais de dossier	35 250 €
Soit un total HT de	270 250 €

Le Maire explique que, au vu de la construction de l'édifice et du fait que celui-ci soit une réunion de plusieurs bâtiments, certains postes de dépenses correspondent aux deux appartements locatifs. Le plan de financement pourrait être le suivant :

	Dépenses HT	Recettes
Travaux et maîtrise d'œuvre	270 250 €	108 100 € (DETR 40%)
Autofinancement		162 150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Valide à l'unanimité l'avant-projet de l'architecte,
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention de 40% au titre de la DETR 2020 sur l'ensemble de la dépense,
- Valide le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14 Nombre de voix pour : 14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°16 : Bail pour l'appartement situé 1- 3 rue de la Mairie

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a deux logements locatifs dans le bâtiments acquis par la Mairie situé au 1-3 rue de la mairie.

L'appartement situé au premier étage est occupé et il convient de signer un bail rapidement pour que la situation soit régulière dès que le bâtiment sera devenu propriété de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la régularisation par la création d'un bail,
- Autorise les locataires à rester dans le logement,
- Fixe à 305 € le loyer,
- Autorise le Maire à signer le bail et toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°17 : Désamiantage – bâtiment situé 18 grande rue

Le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux diagnostics effectués dans le bâtiment situé au 18 grande rue et en vue des travaux de réhabilitation de l'appartement, il y a lieu de valider le devis de l'entreprise qui va mettre en œuvre les travaux de désamiantage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise SAS LAURENT MONTAGE LEVAGE pour un montant de 15 995 € (TVA non applicable),
- Autorise le Maire à signer le bail et toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°18 : Décision modificative – Dépenses imprévues

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget, la somme de 15 000 € a été inscrite au compte 020 « dépenses imprévues ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de basculer la somme de 1352.40€ de la ligne 020 dépenses imprévues sur le compte 21311 « Hôtel de ville » afin de pouvoir procéder au changement en urgence du châssis de toit du bureau de la mairie qui n'est plus étanche.
- Autorise le Maire à signer le bail et toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0